L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami pense-t-il aux équipages qui faisaient grève?

L'hon. M. Chevrier: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai aucun renseignement sur ce qu'ils font à l'heure actuelle.

M. Spencer: Je suppose qu'ils font encore grève.

L'hon. M. Chevrier: Le député ne semble pas s'intéresser outre mesure à leur sort, à en juger par cette observation.

M. Spencer: Pourquoi dites-vous cela?

L'hon. M. Chevrier: Voici des hommes qui sont sans travail depuis plus de deux ans à cause de la ligne de conduite du gouvernement. Le gouvernement, au lieu de maintenir ces navires en activité, conformément au vœu exprimé par la Canadian National Steamships il y a plusieurs années, sur une période de cinq ans, a refusé d'accepter ce vœu et en a transféré l'immatriculation à un pays de la région de Panama. Voilà ce qui a causé toute la difficulté. Plusieurs milliers d'hommes sont sans travail, sans compter les officiers. Je regrette d'avoir à contredire le ministre mais je dois lui faire observer, en toute déférence, que sa réponse n'est pas exacte. J'ai à mon bureau plusieurs lettres d'officiers de ces navires déclarant avoir été congédiés de la Canadian National Steamships et n'avoir trouvé aucun travail au ministère des Transports.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas dit qu'ils avaient tous été absorbés par le ministère des Transports. J'ai dit qu'ils étaient absorbés par le ministère à mesure que des vacances se produisaient. C'est là la ligne de conduite du ministère.

L'hon. M. Chevrier: Si c'est la ligne de conduite du ministère, je dois dire qu'elle n'a guère eu de succès. C'est là où je veux en venir. Malgré ce que dit le ministre, j'aimerais savoir combien de ces hommes ont été absorbés par le ministère? Tout d'abord, j'aimerais savoir combien il y avait d'officiers, combien d'entre eux ont été absorbés et combien se trouvent sans travail actuellement?

L'hon. M. Fleming: Je me souviens que mon collègue, le ministre des Transports, a déclaré à la Chambre qu'éventuellement, tous ces officiers seront absorbés par le ministère des Transports. Ils doivent être absorbés au fur et à mesure qu'il y aura des vacances à combler dans le ministère.

L'hon. M. Chevrier: Moi aussi, je me souviens fort bien de cette déclaration, et j'ai dû écrire à votre collègue, le ministre des Transports, pour lui signaler plusieurs cas,

comme celui dont j'ai parlé tout à l'heure, où il n'y a pas eu d'absorption parce qu'on n'a pas pu trouver de postes vacants. En fin de compte, où peut-il y avoir des postes vacants, sinon sur les navires du ministère des Transports? Mais ce ne sont pas les sept ou huit navires du ministère qui pourront absorber tous ces officiers. Je n'insiste pas là-dessus pour l'instant, mais je trouve que le ministre des Finances devrait faire une déclaration sur le nombre d'officiers, seconds et ainsi de suite,-anciennement de la Canadian National Steamships, qui ont été absorbés par le ministère des Transports. Le ministre constatera, je pense, que ces personnes sont loin d'être aussi nombreuses qu'il ne le croit, et loin d'être aussi nombreuses que le ministre des Transports ne le prévoyait à l'époque.

L'hon. M. Fleming: Nous nous procurerons ce renseignement avec plaisir. Qu'il me soit permis de rappeler à mon honorable ami qu'un plus grand nombre de navires encore du ministère des Transports entreront en service cette année; c'est donc que la situation à cet égard s'améliorera beaucoup, peut-être plus tôt qu'il ne croit.

L'hon. M. Chevrier: Pendant que j'en suis à cette question, je veux me rapporter encore au Canadian National Steamships. Par la décision qu'il a prise, le gouvernement a réduit sensiblement, ou presque à rien, la flotte de navires océaniques du Canada. Je me souviens de ce que disait le ministre des Travaux publics lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et de ce qu'il disait dans sa circonscription après les élections de 1957. Il n'a pas hésité à dire que l'attitude du présent gouvernement ne serait certes pas la même que celle de l'ancien gouvernement. Je ne tiens à formuler qu'une plainte ici, soit contre le fait que les océaniques du Canada ont diminué en nombre au lieu d'augmenter, et que la flotte marchande de notre pays a diminué malgré qu'un ministre de la Couronne ait dit qu'elle ne diminuerait pas, et malgré le fait que le ministre des Travaux publics, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, m'a plus d'une fois visé et attaqué personnellement parce que le gouvernement de l'époque ne faisait rien pour que le Canada, pays de cette importance, subventionne une flotte de navires océaniques.

(Le crédit est adopté.)

788. Déficit de la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, 1958—Montant requis pour payer à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée "la Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministère des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie du National, des sommes à affecter par la Compagnie aux déficits du réseau (certifiés par les vérificateurs